



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 14 janvier 2026

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : assurer un cheminement sécurisé des piétons devant le 88 rue Léon Blum.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°119

A l'attention de madame Pauline SCHLOSSER
Adjointe au Maire de Villeurbanne

Madame,

Un groupe d'habitants résidant entre les 86 et 90 rue Léon Blum a contacté notre Association pour demander un soutien quant à un problème quotidien : un cheminement des piétons totalement entravé à cause d'un stationnement automobile totalement illégal : ➔ photos page 2.

Je me suis personnellement déplacé, j'ai rencontré quelques habitants, et surtout j'ai pu constater la véracité de cette situation : à cause de voitures stationnées illégalement sur le trottoir devant le 88 rue Léon Blum, le cheminement des piétons est entravé, et même interrompu.

Aussi, les piétons doivent emprunter la chaussée pour contourner cet « obstacle », ce qui les met en danger certain, notamment les personnes à mobilité réduite.

Notre Association ne peut absolument pas accepter cette situation et donc elle soutient totalement, à 100% les demandes de ces habitants : assurer un cheminement tranquillisé, sécurisé des piétons. Pour cela, ce stationnement automobile illégal doit disparaître.

Il est malheureusement impossible d'installer des potelets anti-intrusion au bord du trottoir puisqu'il existe une entrée charretière conduisant à un parking d'une propriété privée.

Aussi, notre Association demande :

➔ afin d'éviter une possible confusion sur la réalité de cet espace qui est un trottoir et non pas un espace de stationnement automobile, **un marquage au sol** de deux grands « Stationnement Interdit » et l'écrit « Mise en fourrière immédiate ».

➔ **le remplacement du potelet manquant** afin d'empêcher un automobiliste de stationner à l'endroit même où a été prise cette photo.

Bien sûr, j'ai conscience que ces demandes n'empêcheront pas les automobilistes inciviques de continuer à stationner illégalement. Elles permettront toutefois à la Police municipale de verbaliser systématiquement, sans faille aucune, et même d'effectuer des mises en fourrière.

Je vous adresse, Madame l'Adjointe, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Cédric VAN STYVENDAEL, maire de Villeurbanne
- M. Fabien BAGNON, vice-président métropolitain
- Habitants 86-90 rue Léon Blum
- Le Progrès-Quartiers

